

FICHE 048.2	ARTISTE JEAN-CLAUDE DESCHAMPS	BÂTIMENT Prison de La Tuilière	TYPE DE PROCÉDURE mandat d'études parallèles général	JURY (SUITE) Ivan Kolecek architecte mandataire Claude Magnin président SPSAS Fribourg Gérald Ramel représentant utilisateur André Vallotton représentant utilisateur
	TITRE DE L'ŒUVRE LES MOTS DE LA VILLE, ALLER-RETOUR peinture murale	LIEU chemin des Peupliers 4 1027 Lonay	JURY PRÉSIDENT DU JURY, DÉLÉGUÉ CCAC Freddy Buache	MEMBRES SUPPLÉANTS Carlo Antognini architecte
	RÉALISATION 1992	N° BÂTIMENT 171.871	MEMBRES DU JURY Alexandre Antipas architecte, Service des bâtiments Fonso Boschetti architecte mandataire Sergio Emery artiste peintre	MEMBRES SUPPLÉANTS Carlo Antognini architecte André Siron artiste
		REMARQUES cf. fiche 048.1 pour complément cf. plaquette architecture #48		



DESCRIPTION DE L'ŒUVRE

Le projet de l'artiste Jean-Claude Deschamps, *Les mots de la ville. Aller-retour*, trouve place sur le mur d'enceinte du terrain de sport.

Quatre lignes de mots, écrits en boustrophédon – comme le laisse deviner le titre qui renvoie, notamment, aux cent pas du prisonnier dans sa cellule –, qui viennent buter sur un mur perpendiculaire. Tout repose sur l'idée que ces mots sont à même de percer ou d'annuler, en même temps qu'ils le révèlent, le mur qui leur sert de support, qu'ils sont lisibles de l'autre côté, qu'ils outrepassent leur limite physique.

[...]

L'artiste reconnaît que ce travail peut être reçu comme un sarcasme, puisqu'il traite d'évasion : « C'est difficile de proposer, voire d'imposer, quelque chose à des personnes qui n'ont pas choisi d'être là. »

Des mots dans leur plus simple expression. Des mots à qui l'on confie tout, exploits et crimes, qui trempent dans de sales affaires, dont on se sert à des fins nobles ou inavouables. Tantôt du côté du droit, tantôt du côté de la peine. Les plus grands poètes les ont fait résonner, ils se sont illustrés dans des livres remarquables. Tous, ils ont déjà trouvé leur place dans la plus belle des phrases, ou la plus infamante. Ils portent la trace de ces usages et mésusages, une patine, des balafres.

Nadja Maillard

Extrait de « Vaud. Art et architecture »

Editions Favre, 2014

JEAN-CLAUDE DESCHAMPS

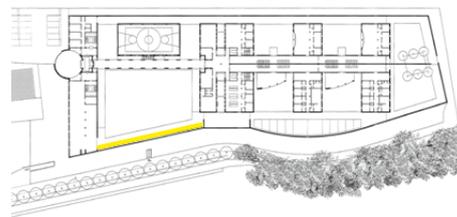
Jean-Claude Deschamps, né à Genève en 1942, vit et travaille à Lausanne et en France. Il a remporté de nombreux prix lors de concours artistiques ou d'aménagement d'espaces publics et collabore avec des bureaux d'architectes ou d'architectes paysagistes. Il est également fréquemment sollicité comme jury lors de concours artistique et a été directeur artistique du Festival Arbres & Lumières de Genève de 2002 à 2006.

Il a acquis une large connaissance des arts visuels en collaborant à la TSR en qualité de réalisateur puis par la pratique de la peinture et de la sculpture. Parallèlement à ses travaux d'atelier, il étudie les relations entre arts plastiques et environnement construit.

MATÉRIAUX

Peinture.





PROCÉDURE ET OBJECTIFS

Dans le cadre des travaux de construction de la nouvelle prison de La Tuilière à Lonay, le Service des bâtiments de l'Etat de Vaud, en application de la loi sur les activités culturelles du 19 septembre 1978 et son Règlement du 28 décembre 1979 concernant l'animation artistique des bâtiments de l'Etat, ouvre un concours de projets pour l'animation artistique des espaces communs intérieurs du bâtiment.

Les liaisons horizontales sont les « ruelles » intérieures du dispositif bâti. Elles donnent accès aux différentes « maisons », aux places et aux jardins. Le maître de l'ouvrage souhaite que l'œuvre d'art soit intégrée dans ces espaces de liaison et participe à leur mise en valeur.

ARTISTES INVITÉS ET PROJETS REÇUS

Carlo Baratelli LA CHAUX-DE-FONDS
 Anne Blanchet GENÈVE
 Benoît Deschenaux FRIBOURG

ARTISTES PARTICIPANTS ET PROJETS REÇUS

Claude Augsburger LAUSANNE
 Françoise Aviolat
 Carlo Baratelli NEUCHÂTEL
 Marianne et Pierre Bataillard LAUSANNE
 Frank Böttger LA SARRAZ
 Christine Bronimann LAUSANNE
 Anne-Hélène Darbellay CULLY
 Nicolas Dervey YVORNE
 Jean-Claude Deschamps LAUSANNE
 Peggy Donatsch VEVEY
 Charles Duboux LAUSANNE
 Roland Dulac
 André Félix LAUSANNE
 Yves Fontanellaz LAUSANNE
 Georges Focseneanu LAUSANNE
 Philippe Fragnière LAUSANNE
 Max François
 André Gasser LAUSANNE
 Dominique-Georges Grange, Rosaria Biadici SEIGNEUX
 Michel Jaquier ORBE
 Erika Käslin
 Eva Köszäli-Tamàs

ARTISTES PARTICIPANTS ET PROJETS REÇUS (SUITE)

Sylvia Krenz ÉPALINGES
 Jean-Philippe Linder LUSSY-SUR-MORGES
 Brigitte Marbehant-Jardin, Mario Masini, Bernard Saugy LAUSANNE
 Jean-Jacques Novello CROY
 Anne Peverelli LAUSANNE
 Patrick Pichard LAUSANNE
 Maurice Ruche LAUSANNE
 Daniel Sallin MONTREUX
 Jean-Claude Schauenberg LAUSANNE
 Jean Scheurer LAUSANNE
 Claude Tièche ÉCHALLENS
 John Thum ÉCHALLENS
 Sylvie Vallat
 Yves Zbinden LAUSANNE
 Zzürcher CUDREFIN

EXAMEN DES PROJETS

Le jury s'est réuni pour juger les propositions reçues le jeudi 31 novembre 1991.

Après une visite des bâtiments et, en particulier, des lieux destinés à recevoir l'œuvre d'art, le jury procède à un premier examen des projets.

Au terme de ce premier examen, le jury décide d'exclure du jugement 2 propositions, qui ne respectent pas le périmètre, les impératifs du concours ou ne répondent pas aux exigences du concours.

Par ailleurs, 15 propositions estimées insuffisantes, ne correspondant pas au but fixé par l'organisateur ou jugées inappropriées pour le cadre donné sont écartées.

Le jury procède à un deuxième tour d'élimination au terme duquel sont écartés 12 projets.

Les 8 propositions restantes font l'objet d'un examen approfondi portant, outre les aspects esthétiques, sur les aspects pratiques de réalisation, d'entretien et de coût.

A l'issue de cet examen approfondi, le jury retient 4 projets en vue du classement et de l'attribution des prix.

CHOIX DE L'ŒUVRE

Au terme de ses délibérations, le jury décide d'attribuer les prix suivants :

1^{er} prix : Anne Peverelli, CHF 15 000.-
 2^e prix : Jean-Claude Deschamps, CHF 8000.-
 3^e prix ex aequo : Sylvia Krenz, Jean Scheurer CHF 6000.- chacun.

Le jury recommande au maître de l'ouvrage :

- la réalisation du premier prix ;
- l'éventuelle réalisation partielle du 2^e prix, à un lieu qui reste à définir et sous réserve des disponibilités financières après l'exécution du 1^{er} prix.

CRITIQUE DU PROJET RETENU

Projet très intéressant par sa pureté, sa poésie et sa force, qui ne peut en aucun cas laisser indifférent. Les mots sont choisis avec beaucoup d'attention, sans mièvrerie et sans caractère moralisateur, mais des doutes subsistent quant à leur réel impact sur les détenus. Par ailleurs, la confrontation brutale à un texte d'une si grande ampleur, lors du passage du niveau inférieur, est très discutabile.

Malgré ses qualités indiscutables, cette proposition ne semble pas vraiment adaptée au lieu ; il s'agit d'un projet très urbain, dont la lecture intellectuelle et abstraite ne coïncide pas nécessairement avec celle de la majorité des détenus.

BUDGET

Sur les bases définies dans le RAABE (édition du 28.12.1979), le montant consacré à la réalisation de l'animation artistique est de : CHF 100 000.- TTC.

Ce montant regroupe le budget des fiches 048.1 et 048.2.

ARCHITECTES MANDATAIRES

Fonso Boschetti et Ivan Kolecek architectes
 LAUSANNE